



A Lyon, le 11 Août 2011

Communiqué de presse

Un paysan abuse de la confiance de consommateurs en AMAP

Réaction du Réseau des AMAP

Rappel des faits

A l'occasion d'une visite participative organisée au printemps 2011 par Alliance PEC Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP, des anomalies ont été confirmées sur la ferme d'un paysan situé à St Pierre de Chandieu (69) et en partenariat avec trois AMAP (Moins-69, Genas-69 et Bourgoin-Jallieu-38). Elles ont été corroborées avec des doutes exprimés par certains amapiens du réseau depuis plusieurs mois.

D'une part, il a été identifié que les légumes des paniers distribués en AMAP ne provenaient pas tous de la ferme en question mais que le paysan pratiquait de l'achat-revente pour une grande partie sans en avoir informé clairement les consommateurs. Pire, le producteur avait trompé les consommateurs en 2009 en faisant visiter les terres d'autres maraichers ! Ces pratiques sont évidemment contraires à la charte des AMAP.

D'autre part, il a été détecté que le certificat de conformité à l'agriculture biologique fourni était un faux. Ce point, en plus d'être illégal, est fondamentalement contraire à la charte des AMAP qui engage le paysan à être transparent sur ses pratiques agronomiques.

Conséquences pour les AMAP concernées

Les engagements du partenariat étant largement bafoués, les AMAP concernées ont demandé la rupture du contrat qui liait ses adhérents à ce producteur. Ceci a notamment pour conséquence le remboursement par le producteur de l'avance du financement de la récolte fait par les consommateurs. Une des trois AMAP a également déposé plainte pour escroquerie et l'organisme certificateur a saisi les autorités compétentes.

Leçons à tirer pour le mouvement des AMAP

Cet évènement reste exceptionnel. Rappelons que 210 AMAP sont en partenariat avec près de 400 paysans en Rhône-Alpes. Il doit cependant nous conforter dans notre volonté de promouvoir un partenariat solidaire basé sur une confiance réciproque et informée, dans le cadre de relations transparentes et équitables. Le système participatif de garantie, mis en place par le réseau des AMAP, est un bon moyen pour garantir une éthique partagée au sein du mouvement des AMAP. Outre qu'il permet de détecter ce genre d'escroquerie, il intervient comme un outil d'éducation populaire pour accompagner les AMAP (consommateurs et paysans) dans leur projet de soutenir une agriculture paysanne et biologique, et de renforcer une consommation citoyenne et solidaire.

Alliance PEC Rhône-Alpes – 58 rue Raulin 69007 Lyon - www.alliancepec-rhonealpes.org

Contact : Angélique Berthollier, co-présidente – 06 80 91 75 75

Alliance PEC Isère 13, Rue Abbé Vincent 38600 – Fontaine. Contact : Chantal Géhin - 06 72 62 35 03

